

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-164

présenté par

M. Descoeur, M. Abad, M. Sermier, M. Leclerc, M. Menuel, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
M. Bony, M. Perrut, M. Reda, M. Marleix, Mme Dalloz, Mme Beauvais, Mme Bonnivard,
M. Lurton, Mme Lacroute, M. Dive, M. Straumann et M. Cattin

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	1 761 351
Enseignement technique agricole	1 761 351	0
TOTAUX	1 761 351	1 761 351
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'affichage à la hausse de la dotation aux établissements pour la rémunération des assistants d'éducation correspond à la création d'1,3 poste supplémentaire lié à l'intégration dans le service public, dès la rentrée 2020, de l'établissement du Haillan en Gironde. Elle est cependant insuffisante pour couvrir la pleine rémunération de ces personnels sachant qu'il manque 1 411 euros annuellement par poste soit, pour les 1 248,3 postes en carence, 1 761 351,3 euros.

Cette ligne budgétaire est en décrochage par rapport aux années précédentes puisque le différentiel avec le ministère de l'Éducation, après s'être réduit jusqu'à l'année dernière à - 251 euros par poste, s'amplifie de 1 160 euros par poste.

Le présent amendement vise à augmenter sensiblement les dotations aux établissements pour couvrir la pleine rémunération des personnels, en fléchant 1 761 351 euros de crédits supplémentaires vers l'action 01 « Mise en oeuvre de l'enseignement dans les établissements publics » au sein du programme 143 « Enseignement technique agricole » et à réduire de 1761 351 euros les crédits de l'action 01 « Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives » au sein du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».